



Attestation de Label Professionnel

N° 10202531-E7A370B0

Valide jusqu'au 31 janvier 2026

Cette attestation est délivrée à :

Prénom : Coraly

Nom : BAROU

Entreprise : Hangie & Compagnie

Domiciliée : 6 rue Arsène d'Arsonval, 31200 Toulouse

Par :

France Petsitters

Association Française de Petsitters Professionnels

Enregistrée sous le numéro: RNA W543015039

Domiciliée: 67 Avenue Gabriel Péri, 92260 Fontenay-aux-Roses



Après avoir examiné les documents suivants :

- La copie de l'ACACED (ou équivalent)
- La copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- La copie de l'extrait RNE, K-bis (ou équivalent) de l'entreprise
- La copie d'un justificatif d'adhésion à un dispositif de médiation de la consommation
- Ainsi que tous les documents attestant des formations requises.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 05 octobre 2025

Le Président de l'association

Rémi FOREST

L'article L214-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime rend obligatoire des connaissances minimum, pour exercer des activités liées aux animaux d'espèces domestiques suivantes :

- Gestion d'une fourrière ou d'un refuge
- Exercice à titre commercial de vente d'animaux domestiques
- Élevage, éducation et dressage
- Transit ou garde d'animaux domestiques
- Présentation au public de chiens et de chats

Depuis 2006, l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED) – chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie (NAC) - ou équivalent, est obligatoire pour exercer ces professions et garantir l'évaluation et la formation des candidats.